

Image not found or type unknown



Pensions alimentaires et pacs

Par **Vaneau**, le **03/02/2009** à **17:30**

Bonjour, Les revenus de ma conjointe, concubine depuis 5 ans, peuvent ils être pris en compte dans le cadre d'une réévaluation des pensions que je verse à mes enfants? Nous pensons devenir partenaires d'un pacs cela change il quelque chose? Je compte demander une minoration car je prend ma retraite et mes revenus vont beaucoup baisser. Merci.